

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Question n° 856—M. Blouin:

1. Quel est le nombre total de tonnes de marchandises qui ont été transportées par la voie maritime du St-Laurent en 1970?
2. Quel genre de marchandises a été transporté, c'est-à-dire, tonnes de minerai de fer, de blé, de machinerie lourde ou de marchandises générales?
3. Quel a été le revenu global des droits de passage et d'éclusement en 1970?
4. Quel a été le déficit pour la même année?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent nous a donné les renseignements suivants:

	Section de Montréal au lac Ontario	Section de Welland	
1. Tonnage total transporté en 1970 (en millions de tonnes).....	51.1	62.1	
2. Marchandises transportées (en millions de tonnes)			
vrac —blé.....	8.2	8.6	
autres céréales.....	10.3	11.2	
minerai de fer.....	15.1	15.9	
charbon.....	0.3	10.3	
autres denrées en vrac...	10.7	10.3	
diverses—fer et acier.....	4.0	3.7	
autres marchandises diverses.....	2.5	2.1	
	51.1	62.1	Total
3. Droits de péage et d'éclusement (en milliers de dollars).....	\$ 18,585	\$ 3,533	\$ 22,118
4. Évaluation du déficit pour 1970 (en milliers de dollars) Déficit (bénéfices) d'exploitation.....	\$(11,550)	\$ 7,140	\$(4,410)
Intérêt.....	18,800	1,025	19,825
Évaluation du déficit 1970.....	\$ 7,250	\$ 8,165	\$ 15,415

LA SOLDE DES CADETS DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

Question n° 865—M. Muir:

1. Le gouvernement songe-t-il à augmenter les allocations des cadets qui fréquentent le collège de la garde-côte canadienne à Point-Edward (N.-B.) et, dans l'affirmative, combien les cadets reçoivent-ils à l'heure actuelle et quelle est l'augmentation proposée?
2. Quels sont les arrangements actuels concernant les dépenses des cadets fréquentant le collège, prévoit-on modifier le système actuel et, dans l'affirmative, en quoi consistent ces modifications?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Les allocations que touchent les cadets qui fréquentent le collège de la garde côtière canadienne sont sujettes à négociation et sont établies en vertu d'une convention collective passée entre le Conseil du Trésor et l'agent négociateur des officiers des navires d'État (Guilde de la Marine marchande du Canada). Actuellement, les allocations mensuelles des cadets sont: la 1^{re} année, \$80; la 2^e année, \$90; la 3^e année, \$105; la

4^e année, \$125. La nouvelle convention collective fait actuellement l'objet de négociations et aucune déclaration au sujet des allocations ne peut être faite avant la signature de cette convention.

2. Une fois par année, tous les cadets reçoivent une indemnité couvrant leurs frais de voyage entre leur domicile et le collège, moins les 25 premiers dollars. Aux termes du règlement sur les frais de voyage, les cadets qui rejoignent leur navire et qui le quittent au cours de la période d'entraînement en mer sont remboursés de leurs frais de déplacement. Comme cette clause fait l'objet des négociations en cours, il n'est pas possible à l'heure actuelle, de fournir de renseignements à ce sujet.

LES REFUGES DE GIBIER

Question n° 868—M. Robinson:

Combien y a-t-il de refuges pour le gibier au Canada et a) où sont-ils situés, b) quelles en sont les dimensions, c) quel genre de gibier est protégé dans chacun des refuges, d) combien en coûte-t-il au gouvernement pour le maintien de chaque refuge?

M. Judd Buchanan (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Il y en a sept. a) Territoires du Nord-Ouest: Refuge de gibier de Thelon, Refuge de gibier de Twin Islands, Refuge de gibier de la baie Bowman, Refuge de bison du Mackenzie; Yukon: Refuge de gibier de McArthur, Refuge de gibier de Klouane, et Refuge de gibier du ruisseau Pine.

b) Thelon, 20,200 milles carrés; Bowman, 700 milles carrés; Twin Islands, 100 milles carrés; Mackenzie, 7,000 milles carrés; McArthur, 204 milles carrés; Klouane, 10,030 milles carrés et Pine, 9 milles carrés.

c) Refuge de gibier de Thelon, bœuf musqué, Refuge de gibier de Twin Islands, ours blanc, Refuge de gibier de la Baie Bowman, oie bleue, Refuge de bison du Mackenzie, bison d'Athabasca, Refuge du gibier de McArthur, Refuge de gibier de Klouane et Refuge de gibier du ruisseau Pine, protection de toutes les espèces de gibier de la région.

d) Tous les refuges de gibier susmentionnés sont aménagés en vertu des ordonnances territoriales et les frais incombent aux deux gouvernements territoriaux, et non au gouvernement fédéral. Celui-ci n'a aucuns frais directs à payer. Les refuges de gibier du Canada relèvent tantôt des provinces tantôt de l'initiative privée.

LES NORMES DE SÉCURITÉ CONCERNANT LES MOTONEIGES

Question n° 869—M. Robinson:

Le gouvernement étudiera-t-il la possibilité d'exiger que les motoneiges soient munies de dispositifs de sécurité et autres du genre comme on l'exige pour les véhicules moteurs?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Dix normes de sécurité concernant les motoneiges ont été publiées dans la *Gazette du Canada*, partie II, du 25 novembre 1970. Certaines de ces normes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1971, les autres seront obligatoires à partir du 1^{er} avril 1971 et du 1^{er} février 1972. On étudie présentement d'autres normes afin d'améliorer et de préciser la sécurité sur ces véhicules